

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 106, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

Liberté de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 9-85 3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

ÊTRE BELLE, TOUJOURS!

LE CONGRÈS NATIONAL DE L'U. N. C. A LILLE

A LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE LE VENT EST À L'OPTIMISME

UNE AFFAIRE DE BIGAMIE devant les Assises de Saint-Omer

LES TROIS ACCUSÉS SONT ACQUITTÉS

Une femme de lettres justement célèbre, Mme Colette, vient de créer un institut de beauté où elle opère elle-même. Cet événement, car c'en est un, a fait quelque sensation parmi les « belles mères » du Tout Paris. C'est à qui se fera...

Les Anciens Combattants s'attachent particulièrement à travailler à résoudre le problème de la paix future

La décision des créanciers du Reich de suspendre tout paiement pendant la durée de la Conférence a été accueillie avec satisfaction par le Chancelier allemand

Les parents nient avoir été au cours du premier mariage; ils soutiennent seulement que leur fille avait des relations avec leur pensionnaire Gac, qu'un enfant en était résulté.



La seconde journée du Congrès national de l'U. N. C. à Lille a débuté par une touchante manifestation du souvenir qui se déroula au cimetière de l'Est sur la tombe du regretté M. Schaepe-lyck, ancien vice-président. Des fleurs furent déposées, une émouvante allocution prononcée par Mgr Régent en présence de nombreux membres du congrès.



Les conventions préliminaires qui ont été signées, ces derniers jours, entre MM. Herriot et Mac Donald, d'abord, et ensuite entre ces derniers et les délégués des autres États créanciers du Reich, ont heureusement abouti à une proposition concrète qu'on lira plus loin et dont M. Von Papen s'est montré particulièrement satisfait. Au reste, M. Herriot a fait le point avec une netteté et une vigueur d'expression qui ne laisse aucun doute sur les intentions conciliantes de la France, qui est maintenant présentée les droits imprescriptibles de notre pays. On lira maintenant avec satisfaction que le Président du Conseil français a maintenu le principe de la sécurité en affirmant qu'il n'y a pas de paix économique sans paix politique.

« Un règlement européen ne peut s'opérer que dans le cadre d'un règlement universel »

Les États créanciers réservent l'exécution des paiements des dettes et des réparations

Hier matin, dès l'ouverture de la séance, M. Mac Donald, président de la Conférence a donné lecture de la déclaration suivante: Les gouvernements soussignés, profondément préoccupés de la gravité croissante des périls économiques et financiers qui menacent le monde, et de l'urgence des problèmes que la conférence de Lausanne a pour mission d'examiner...

M. Herriot a ajouté: « Parallèlement nous nous réjouissons de constater que la conférence de Lausanne a déjà proclamé le principe indiscutable suivant lequel un règlement européen ne peut s'opérer que dans le cadre d'un règlement universel. »

« Pas de paix économique sans paix politique »

Pour être belle, un peu de poudre, même dieu. Les pages splendides qu'elle a écrites n'auront pas, heureusement, l'éphémère beauté des fragiles firmousses qu'elle pastelle. Souhaitons, toutefois, à cette grande artiste de réussir à se réparer des ans l'irréparable outrage.

Le problème de la paix

Au cours des réunions de commissions qui eurent lieu, le problème de la paix a soulevé tout particulièrement une vive discussion.

M. Gilbert Sardinier présente son rapport sur aviation et les relations internationales. Cette étude très documentée examine au point de vue de l'interpénétration des nations le rôle primordial de la direction commerciale et marchande dans le rapprochement nécessaire entre les peuples.

Un important débat est engagé ensuite sur les relations possibles avec les A. C. ex-enemis.



Une réception à l'Hôtel de Ville de Lille

À 11 h. 30, les congressistes furent reçus à l'Hôtel de Ville de Lille par MM. Arqueubourg, Cooker, adjoint au maire de Lille; Ingelbrans, L. Leroy, Carpentier, Cassebois, conseillers municipaux. À la salle d'honneur où se déroula la réception, M. Aimé Gendaert remercia d'abord la Municipalité de recevoir l'U. N. C. qui groupe 7.000 membres, et nous sommes, affirma-t-il, une association de tolérance et d'union économique internationale...

Le financier Oustric et M. Benoist, ancien directeur de la police judiciaire renvoyés devant la chambre des mises en accusation

M. Brack, juge d'instruction, sur réquisition du procureur de la République, vient de renvoyer devant la chambre des mises en accusation, pour corruption de fonctionnaires, le financier Albert Oustric et M. André Benoist, ancien directeur de la police judiciaire.



« Four ce retour il faut améliorer la sécurité. Nous affirmerons ce principe si n'y a pas de paix économique sans paix politique. Cette double vérité doit guider nos travaux pour les raisons, la modification des régimes des économies fermées, l'atténuation des mesures res-



EN HAUT: de droite à gauche: Jeannina WZESZYNKA - GAC, la bigame, ses enfants et ses parents complices, Felicie KUCZYNSKA et Bronislaw WRZEZINSKI. - EN BAS: à gauche: Les deux mariés, Franek GAC et Jean KACZYNSKI. - à droite: La grand'mère, donnant le biberon à l'un des enfants pour le faire taire pendant les débats.

petite famille devant le jury est qualifiée de crime par une loi ancienne, mais, de nos jours, la peine infligée aux coupables est minime et souvent ils sont acquittés, ce qui fut le cas des trois coupables d'hier.

L'interrogatoire des inculpés

Les débats débutent par l'interrogatoire des inculpés, par M. Detreux, président des Assises.

Les faits reprochés sont les suivants: A la suite d'une affaire de coups et blessures, un nommé Gac Franciszek dénonça à la police une Mme Kaszmarek Jeannina, âgée de 19 ans, comme étant coupable du crime de bigamie, attendu que lui-même l'avait déjà épousée au Brésil, en janvier 1932.

Les divers renseignements recueillis au cours des enquêtes policières et du juge d'instruction, firent que M. Bronislaw Wrzesinski et son épouse, née Krzyzyska Felicie, sont complices du crime commis par leur fille Jeannina.

Aux questions posées par le président, Jeannina, épouse de M. Gac et Kaszmarek, qui connaissait la langue française, semble avoir perdu la mémoire et il faut recourir à un interprète polonais, M. Urbanik, qui rend intelligibles les débats.

L'accusée ne conteste pas les faits qui lui sont reprochés, mais affirme que le mariage au Brésil avait été consommé comme nul, attendu qu'il avait été célébré grâce à de fausses déclarations d'âge et d'identité.

Elle est à peine rentrée dans la salle que c'est au tour de la grand'mère d'émouvoir le plus jeune pour le même motif. Pensé un profond sommeil, terminée une déposition qui n'éclaircit pas le mystère de l'union au Brésil.

Quand le deuxième mari, Jean Kaszmarek, se présente, la question du serment se pose à nouveau et, le même que Gac, il est entendu à titre de renseignements. Le témoin, pour donner les raisons de son mariage, remonte dans ses plus vieux souvenirs et explique dans quelles conditions il vit en France, interrogé sur le fond même, il déclare avoir toujours ignoré que son épouse avait déjà été mariée.

A ce moment, les cris du plus jeune des enfants retentissent à nouveau. La crise est plus sérieuse, les carottes, les balais, le berceur, rien n'y fait. La grand'mère prend alors un petit biberon et, sortant de son filet un magnifique litre de lait, donne à boire aux enfants, ce qui a le don, premièrement, de faire cesser les cris, deuxièmement, de les plonger, quelques instants après, dans un profond sommeil.

Le frère du deuxième mari et dernier témoin est entendu, mais il n'a rien à dire.

LES BANDITS AMÉRICAINS CONTINUENT À S'ENTRETIENIR

Le gangster George Parker associé de Capone, a été gravement blessé, à Chicago, par des membres d'un bande. Il a succombé pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

« Ah! ne jamais voir dans un miroir cruël le reflet hideux de la laideur ou de la vieillesse, dire jeune, être belle toujours! Cette prière ardente d'une femme pourra-t-elle jamais être exaucée? »

Le rapport présenté par M. Galland conçu objectivement comprend la rédaction intégrée du compte rendu de la 7e assemblée annuelle de l'U.N.C.A.C. qui s'est tenue à Prague du 31 juillet au 3 août 1931.

À la suite du débat il est décidé pour que tous les membres de l'U.N.C. de Paris et de province puissent se prononcer, qu'une documentation très complète sur la C.I.A.M.A.C. leur sera envoyée. Par ailleurs une Commission composée de MM. Rossignol, président général de l'U.N.C., Galland et Lebecq, vice-présidents, Taudière, député des Deux-Sèvres, Jean Goy, député de la Seine, Neussin et Leclerc, est nommée.

Ensuite est prévue une délégation composée de deux membres qui assisteront en observateurs au prochain congrès de la C.I.A.M.A.C. ; il est prévu enfin une réunion de présidents de groupes U.N.C. par enfant légitime de moins de 16 ans, devant être porteurs de la carte du combattant.

Les revendications matérielles. — Un vœu a été émis concernant l'attribution de la carte du combattant à titre posthume aux anciens combattants morts avant d'avoir pu établir leur demande si leurs états de services remplissent les conditions déterminées aux articles 2 et 3 du décret du 28 juin 1927.

L'action sociale de l'U. N. C.

Après divers rapports et discussion, on adopte les vœux suivants: 1. Le Congrès émet le vœu que, dorénavant, les P. M. qui voudront profiter du taux réduit de 1 % pour les prêts individuels à long terme consentis par la C. A. M. ainsi que de la majoration de 0,50 % par enfant légitime de moins de 16 ans, devront être porteurs de la carte du combattant.

2. Le Congrès émet le vœu que l'U.N.C. emploie ses ressources spéciales aux prêts agricoles ou aux prêts professionnels aux agriculteurs, à ristourner directement et par virement au C. A. M. l'abattement qui serait fait à tout A. C. agriculteur, sur le taux d'intérêt du prêt accordé par la C. A. M. abattement qui pourrait être, par exemple de 2 %, étant entendu qu'il jouerait sur le taux des prêts à court et à moyen terme, comme d'accord par les P. M. à long terme.

3. Le Congrès émet le vœu qu'une caisse de garantie cautionnant les prêts des mutilés soit créée de façon effective et avant la fin de l'année dans chaque département, avec le concours du Département.

sell général et de la Chambre d'agriculture, et en accord avec l'O. D. M. Le Congrès émet le vœu qu'une caisse de garantie cautionnant les prêts des P. N. soit créée, de façon effective et dans un très bref délai, dans chaque département avec le concours du Congrès général et de la Chambre d'agriculture, et en accord avec l'O.D.P.N.

5. Le Congrès émet le vœu que l'abattement de 0,25 % consenti aux P. N. sur les prêts à long terme soit porté à 1 % et que cet abattement joue également sur les prêts à court et à moyen terme. Que, d'autre part, le maximum des prêts à long terme consentis aux P. N. par la C. A. M. soit porté de 60.000 à 100.000 fr.

6. Le Congrès émet le vœu que l'U.N.C. prie M. Arqueubourg de solliciter M. Roger Salengro, député-maire de Lille; Ingelbrans, L. Leroy, Carpentier, Cassebois, conseillers municipaux. À la salle d'honneur où se déroula la réception, M. Aimé Gendaert remercia d'abord la Municipalité de recevoir l'U. N. C. qui groupe 7.000 membres, et nous sommes, affirma-t-il, une association de tolérance et d'union économique internationale...

Les A. C. en visite à Tourcoing

La journée consacrée à Tourcoing par le Congrès National des A. C. fut en tous points réussie et fut favorisée par un temps admirable.

Ce fut une belle journée, dont les visiteurs se souviendront certainement.

trictives atteindraient bien plus sérieusement le but poursuivi que des mesures sommaires. Une fois de plus nous constatons avec les experts que l'action indispensable dépasse de beaucoup le seul problème allemand.

« Les gouvernements soussignés déclarent que, pour leur part, ils sont prêts à agir conformément au présent arrangement. Ils déclarent les autres gouvernements créanciers participants à adopter la même attitude. Signé à Lausanne, le 16 juin 1932.

« Four les gouvernements du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Neville Chamberlain; de la France, M. Herriot; de l'Italie, M. Mussolini; de la Belgique, M. Renkin; de la Pologne, M. Pilsudski. La presse avait été invitée à assister à la lecture de cet important document. La séance est devenue privée après la lecture de cette déclaration.

M. Von Papen a marqué sa satisfaction

Le Chancelier du Reich, M. Von Papen, a alors déclaré qu'il prenait note avec une vive satisfaction de cette déclaration dans laquelle il voit l'expression de la ferme volonté des États d'arriver à une solution définitive et complète de tous les problèmes en discussion.

M. Herriot a défini le point de vue français

M. Herriot a pris ensuite la parole pour répondre au Chancelier allemand dont il a écouté avec le plus vif intérêt les explications. Il déclare que si la délégation de la République a le devoir étroit de défendre les intérêts dont elle ne saurait être indifférente aux difficultés des autres nations, elle voudrait faire entendre au peuple allemand lui-même qu'elle travaille dans l'intérêt du bien-être général et de la paix commune.

« La délégation française, déclare M. Herriot, prend acte avec plaisir des déclarations apportées ici, et spécialement par le président, M. Mac Donald, en faveur de ce respect des intérêts qui peut seul fonder la moralité internationale, et fonder les temps nouveaux. »

« Être, à cinquante ans, vil, alerte, avoir le teint frais, l'œil brillant, les cheveux blonds ou noirs, les muscles souples, l'esprit fort, cela sera-t-il possible un jour? Ces hommes de science qui fabriquent des avions qui nous font sembler des oiseaux, les gaz empoisonnés qui peuvent si facilement nous anéantir, qui commandent aux ondes de l'éther, pour couvrir dans leurs cornues magiques, ne découvriraient-ils pas cette fameuse eau de Jouvence que chantèrent les poètes? »

Tout est possible. Pourtant, mesdames, vous serez sans doute obligées d'attendre longtemps encore cet immense bonheur. Pour l'instant, restez fidèles à vos odorantes poudres de riz et à vos douces crèmes de beauté.

Auguste PEYTT.

LE FINANCIER OUSTRIC ET M. BENOIST, ANCIEN DIRECTEUR DE LA POLICE JUDICIAIRE RENVOYÉS DEVANT LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

M. Brack, juge d'instruction, sur réquisition du procureur de la République, vient de renvoyer devant la chambre des mises en accusation, pour corruption de fonctionnaires, le financier Albert Oustric et M. André Benoist, ancien directeur de la police judiciaire.

Cette décision est l'aboutissement d'une longue instruction ouverte à la suite des travaux de la Commission d'enquête parlementaire. On se rappelle que la Commission d'enquête avait découvert, en effet, un bon de caisse de 17.200 francs en date du 10 juin 1929, destiné à M. Benoist pour renseignements confidentiels, et signé d'Albert Oustric. M. Benoist avait expliqué pour sa défense, qu'il s'agissait d'un bénéfice effectué sur des opérations de bourse. Cependant, il avait été inculpé en vertu des articles 177 et 179 du Code pénal.

Lire en 2e page notre nouveau roman d'amour: « CŒUR DE HAINE », par Jean DEMAIS.

Chez le Dentiste



« Savez-vous, Madame, que votre régime peut vous mener en prison? » — Oui, pour leur usage de faux dents.